



Remboursement apport personnel/prêt immobilier suite à séparation

Par **amenesclou**, le 21/10/2011 à 16:14

Bonjour,

Voilà mon problème qui est un peu compliqué et je vais essayer d'être claire.

Mon futur mari avait acheté avec son ex concubine un bien immobilier à 60% lui, 40% elle.

Après leur séparation (habitation séparée, compte séparé), ils ont mis en vente ce bien immobilier et pendant plusieurs mois, en attendant que ce bien soit vendu, mon futur mari a continué à rembourser le prêt à la banque sans que Madame y participe en quelque façon.

En avril dernier, n'ayant plus les moyens d'assumer seul le remboursement de ce crédit immobilier, il a déduit de la pension alimentaire qu'il devait verser pour leurs enfants la part de Mme, soit 40% du montant de la traite.

Mme refuse cette situation et veut l'obliger au paiement intégral de la pension alimentaire tout en continuant à se soustraire à son obligation de remboursement d'emprunt.

Cela représente maintenant une somme qu'elle lui doit de l'ordre de 3000 € et elle prétend que non seulement elle ne lui doit rien mais qu'en plus, il doit lui rembourser des 15 000 € qu'elle a versé provenant d'un PEL personnel pour l'achat de leur maison.

Nous ne savons plus quoi faire, si quelqu'un a une idée, merci de nous aider.

Cordialement

Par **cocotte1003**, le 21/10/2011 à 19:46

Bonjour, votre ami n'avait strictement pas le droit de déduire de son propre chef le crédit immobilier sur la pension alimentaire des enfants. Il devrait rembourser intégralement son retard de pension dans les plus brefs délais car l'huissier risque fort de se présenter et cela

lui fera des frais en plus. La mere peut aussi le faire déchoir de ses droits parentaux. Pour ce qui est du remboursement du crédit, il faudrait savoir si l'un des dux occupe la maison car si la maison est occupée , celui qui est dedans doit une indemnité à l'autre. L'indemnité est normalement calculée en fonction du prix que pourriez être louée la maison. Si la situation financière est devenue critique il faut forcer la vente en passant par une vente aux enchères. Mais êtes vous sûre que le prix de vente est bien celui du marché ? cordialement